



CANADIAN
SCHOLARSHIP
PROGRAM

LIGNES DIRECTRICES

L'entreprise **Couche-Tard/Circle K** est fière d'offrir des bourses d'études aux membres de son personnel ainsi qu'à leurs enfants à charge afin de les encourager à poursuivre des études supérieures tout en visant l'excellence scolaire.

NOMBRE DE BOURSES D'ÉTUDES ET VALEUR/DURÉE DU FINANCEMENT

Environ 500 bourses d'études seront offertes chaque année en fonction du nombre de personnes admissibles au programme dans chacune des catégories de bourse.

Les bourses ont les valeurs suivantes :

- **Études universitaires** : 1 250 \$ par trimestre
- **Études collégiales ou professionnelles** : 875 \$ par trimestre
- **Études secondaires** : 250 \$ par trimestre

Veuillez noter que les étudiants peuvent recevoir du financement pour un maximum de deux sessions par année académique.

ADMISSIBILITÉ

Toute personne qui présente une demande doit satisfaire aux exigences suivantes :

- Être une employée ou un employé permanent de **Couche-Tard/Circle K**.
 - La personne doit compter au moins trois mois de service à la date limite de présentation des demandes pour le trimestre visé.
- OU être l'enfant à charge d'une employée d'un employé permanent de **Couche-Tard- Circle K**, ce qui comprend les membres du personnel en congé d'invalidité de longue durée et les personnes décédées alors qu'elles étaient au service de l'entreprise, tel que défini par le service des Ressources humaines de l'entreprise.
 - La personne qui a la charge de l'enfant doit compter au moins trois mois de service à la date limite de présentation des demandes pour le trimestre visé.
- Prévoir d'entamer ou de poursuivre des études à temps plein ou à temps partiel.

Établissements admissibles :

Les personnes qui fréquentent un établissement canadien ou un établissement affilié ayant le pouvoir de conférer des diplômes (ex. une université, un collège ou un Cégep).

- Pour les élèves du secondaire : Seules la 3^e, 4^e et 5^e années sont éligibles.
- Pour les étudiants à l'universités et au Cégep : Seuls deux semestres par année seront pris en compte. Une combinaison Automne ou Hiver avec une session Printemps/Été est acceptée.



CANADIAN
SCHOLARSHIP
PROGRAM

CONDITIONS ET RESTRICTIONS

- Les demandes dûment remplies et tous les documents justificatifs requis devront être reçus à la date limite de présentation des demandes pour le trimestre visé.
- Les fonds ne seront versés que si l'employée ou l'employé est encore à l'emploi de **Couche-Tard/Circle K** au moment du versement.
- Les titulaires devront fournir leur relevé de notes après avoir complété un trimestre et démontrer l'obtention de la note de passage dans au moins la moitié de leurs cours pendant le trimestre pour lequel la bourse sera décernée.
- Les personnes ayant déjà obtenu une bourse d'études **Couche-Tard/Circle K** sont admissibles.

PROCESSUS DE DEMANDE

Les demandes doivent être soumises par l'entremise du portail en ligne avant **13h (HE)** aux dates limites suivantes :

- **4 février 2026** si vous appliquez pour l'automne 2025
- **2 juillet 2026** si vous appliquez pour l'hiver 2026
- **5 août 2026** si vous appliquez pour le printemps/été 2026

Vous pouvez accéder à la demande via le portail: [Portail Couche-tard/Circle K](#) et en utilisant le code de l'entreprise **392COU2026**.

Les demandes **doivent être remplies et soumises par l'étudiante ou l'étudiant** et non par leur parent ou tuteur ou tuteur légal. Pour toute question, veuillez communiquer avec Partenaires en bourses d'études Canada (PBEC) au <https://spc.univcan.ca/>.

Documents justificatifs :

- Un relevé des notes obtenues pendant le trimestre visé par la bourse.
- Le formulaire Consentement de l'employée ou de l'employé dûment rempli par la ou le membre du personnel de **Couche-Tard/Circle K**;
*Note : Le numéro d'employé demandé sur le formulaire n'est **pas** votre numéro de téléphone. Il s'agit de votre **numéro d'employé Couche-Tard/Circle K**.

PROCESSUS DE SÉLECTION

La sélection des boursiers se fera au moyen d'un processus mené par le personnel d'Universités à Canada. **Couche-Tard/Circle K** n'a aucun droit de regard sur le choix des titulaires.

Les résultats du processus de sélection vous seront communiqués par courriel.



CANADIAN
SCHOLARSHIP
PROGRAM

DEMANDES RETENUES

- Les personnes qui ont présenté une demande pour le trimestre d'automne recevront une réponse en **mars 2026**.
- Les personnes qui ont présenté une demande pour le trimestre d'hiver recevront une réponse en **juillet 2026**.
- Les personnes qui ont présentées une demande pour le semestre printemps/été, recevront une réponse en **septembre 2026**.

VERSEMENTS

Universités Canada versera la bourse d'études aux titulaires par transfert électronique de fonds. Il revient aux titulaires de veiller à ce que le paiement de leurs droits de scolarité soit effectué dans les délais prévus par leur établissement d'enseignement, **peu importe la date de réception de la bourse d'études**.

Le compte bancaire doit être au nom de l'étudiante ou l'étudiant et non pas à celui du parent. Les titulaires qui disposent d'un compte conjoint doivent en informer l'équipe de PBEC.

ADMINISTRATION DU PROGRAMME

Les communications se feront par l'entremise du portail. Les titulaires d'une bourse sont responsables d'informer PBEC de tout changement de leurs coordonnées en tenant leurs renseignements à jour sur le portail.

L'administration du programme de Bourses d'études Couche-Tard/Circle K a été confiée à PBEC, une division d'Universités Canada. Universités Canada est associée à des entreprises de premier plan de presque tous les secteurs de l'économie grâce aux services de gestion et d'administration de plus de 140 programmes de bourses d'études qu'elle offre à des entreprises, à des organismes gouvernementaux et à des fondations privées de partout en Amérique du Nord. Pour obtenir un complément d'information, veuillez consulter le www.univcan.ca.

Couche-Tard/Circle K se réserve le droit de modifier son parrainage du programme de bourses d'études ou d'y mettre fin sans préavis.



CALENDRIER

Pour les demandes visant le trimestre **d'automne 2025**

Période de présentation des demandes : du 17 décembre 2025 au 4 février 2026

| Date | Activité |
|------------------|--|
| 17 décembre 2025 | Début de la période de présentation des demandes |
| 4 février 2026 | Date limite pour soumettre les formulaires de demande et tous les documents justificatifs |
| Mars 2026 | Envoi des résultats du concours aux candidates et candidats |
| Avril 2026 | Versement des fonds et envoi des courriels de confirmation aux titulaires |

Pour les demandes visant le trimestre **d'hiver 2026**

Période de présentation des demandes : du 6 mai 2026 au 25 juin 2026

| Date | Activité |
|----------------|--|
| 6 mai 2026 | Début de la période de présentation des nouvelles demandes et des demandes supplémentaires |
| 2 juillet 2026 | Date limite pour soumettre les formulaires de demande et tous les documents justificatifs |
| Juillet 2026 | Envoi des résultats du concours aux candidates et candidats |
| Août 2026 | Versement des fonds et envoi des courriels de confirmation aux titulaires |

Pour les demandes visant le trimestre **printemps/été 2026**

Période de présentation des demandes : du 5 août 2026 au 15 septembre 2026

| Date | Activité |
|-------------------|--|
| 5 août 2026 | Début de la période de présentation des demandes supplémentaires |
| 15 septembre 2026 | Date limite pour soumettre les formulaires de demande et tous les documents justificatifs |
| Septembre 2026 | Envoi des résultats du concours aux candidates et candidats |
| Octobre 2026 | Versement des fonds et envoi des courriels de confirmation aux titulaires |